

Concertation "Collines du nord-toulousain"

Atelier thématique

Atelier participatif sur l'opportunité du projet, les alternatives et les mesures d'accompagnement

15 octobre 2025



Marie Granel

MAIRE DE TAURIAC



INTRODUCTION

18h30-19h00



Objectifs de la rencontre

Organiser une discussion sur les sujets suivants :

- **L'opportunité du projet**
- **Les alternatives au projet**
- **Les mesures d'accompagnement**

Actions et projets qui pourraient être déployés sur le territoire par Voltalia si le parc éolien se réalise

Déroulé de la rencontre

18h30 Introduction et présentation de la méthodologie

19h00 Atelier – Tour 1

19h45 Atelier – Tour 2

20h25 Restitution

Les règles du jeu

- **Courtoisie, écoute et accueil respectueux de la parole de toutes et tous**
 - A l'égard des intervenants et intervenantes, participants et participantes et de l'équipe d'animation
- **Toutes les questions, avis et propositions sont les bienvenus !**
 - La concertation est le moment de vous informer sur le projet, d'exprimer votre point de vue, de partager vos questions quelle que soit votre position
- **Partage du temps de parole**
 - Lever la main, pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer (2' mn par personne)
 - Ne pas couper la parole
 - Priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées
- **Principe de transparence**
 - Se présenter avant de prendre la parole
 - La réunion est enregistrée à des fins de compte-rendu

Rappel - Le calendrier de la concertation



Jeudi 25 septembre -18h30
Réunion publique de lancement

VILLEMUR-SUR-TARN



Mercredi 1er octobre - 18h30
Atelier thématique « Les enjeux
environnementaux et sociaux-
économiques »

BESSIÈRES



Mercredi 8 octobre - 15h
Visite du parc éolien du Lauragais,
et échanges sur son intégration
dans le territoire

MONTÉGUT-LAURAGAIS, ROUMENS,
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS



Mercredi 15 octobre - 18h30
Atelier participatif « *Les
alternatives au projet et les
mesures d'accompagnement* »

TAURIAC



Mardi 21 octobre -18h30
Temps d'échange direct avec le
porteur de projet

VISIO CONFERENCE



Jeudi 30 octobre - 18h30
Réunion publique de clôture

MONTGAILLARD

Les sujet soumis à concertation



L'opportunité du projet



Les scénarios d'implantation



Les mesures d'accompagnement



Les alternatives du projet

Richard PASQUET Jérôme FAVREL

GARANTS

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC



Présentation de la démarche de concertation

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

*Habiletée à prendre des
décisions en son nom
propre*



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des
responsables des
projets, ni du pouvoir
politique*



Présentation de la démarche de concertation

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

Elle défend un droit :

“
Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Présentation de la démarche de concertation

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

Présentation de la démarche de concertation

Contacts des garants

Jérôme FAVREL

Jerome.favrel@garant-cndp.fr

Richard Pasquet

richard.pasquet@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation sur le projet
d'éolien Collines du Nord Toulousain
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

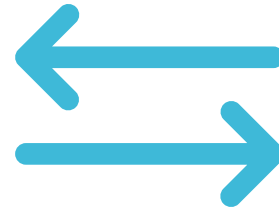
Présentation du temps participatif



Déroulé des échanges

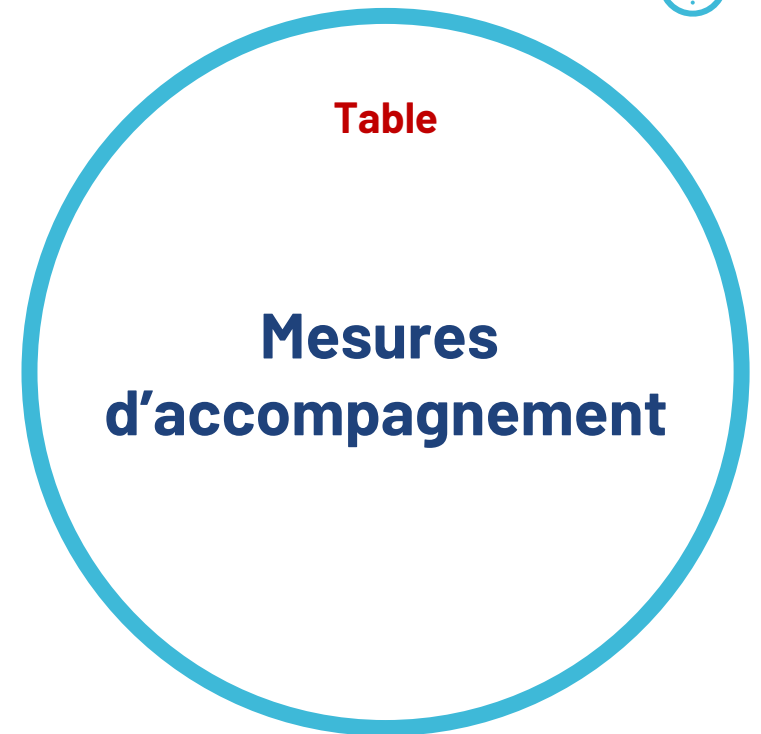
1^{er} tour : chaque table approfondit un sujet

 40 mn



2^{ème} tour : Rotation pour approfondir le 2nd sujet ou poursuivre sur le 1^{er} sujet

 35 mn



Déroulé des échanges

Sujet 1 : Opportunité du projet et les alternatives au projet

Opportunité du projet – Vous exprimez sur les arguments :

- Favorables au projet
- Réservés vis-à-vis du projet
- Défavorables au projet

Alternatives – Précisez les intérêts et limites

- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- Installation de centrales photovoltaïques au sol agrivoltaïques
- Augmentation des objectifs d'efficacité énergétique
- Méthanisation
- Relocalisation du projet
- Redimensionnement du projet
- Non réalisation du projet

Possibilité de proposer d'autres alternatives

L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

Arguments favorables à l'opportunité (à compléter)	Arguments réservés (à compléter)	Arguments défavorables à l'opportunité (à compléter)
<i>Les participant.es à la concertation (en ligne et au cours des réunions) ont notamment précisé que :</i> • Réduction des émissions de gaz à effets de serre, réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à l'uranium • Retombées économiques pour la commune de Villemur-sur-Tarn • Création de quelques emplois • ... • ... • ... • ... • ...	<i>Les participant.es à la concertation (en ligne et au cours des réunions) ont notamment précisé :</i> • Être en attente d'avoir accès à l'étude initiale complète concernant les enjeux faune et flore afin d'estimer les impacts sur la biodiversité locale, et notamment sur l'avifaune et les chiroptères, pour émettre une position par rapport au projet • Souhaité avoir accès à l'étude de vent complète. En l'état des doutes sont émis sur la pertinence et la rentabilité du projet éolien sur ce territoire • Doubte sur la prise en considération de l'impact des installations électriques pour les électrosensibles • ... • ... • ... • ... • ...	<i>Les participant.es à la concertation (en ligne et au cours des réunions) ont notamment précisé les points suivants:</i> • Le projet est porté par un promoteur privé sur le terrain d'un propriétaire privé. Certes les études ont été validées par le Conseil Municipal de Villemur mais il n'y a pas eu de concertation des autres communes du territoire et des habitants et pas suffisamment d'information auprès des habitant.es du territoire • Il existe une forte opposition au projet sur le territoire avec notamment des communes du territoire qui ont adopté des délibérations défavorables au projet comme celles de Montvalen ou du Born • Ce projet ne s'inscrit pas dans les documents de planification du territoire, le PCAET du Val'Aïgo ne mentionne pas le développement de l'éolien • Il n'est pas nécessaire d'implanter de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable sur le territoire, car le Val'Aïgo produit déjà plus d'énergie qu'il n'en consomme. • L'installation d'éoliennes de 200 mètres de haut vont avoir des impacts sur : ○ Le paysage et notamment sur les côteaux constitutifs de l'identité du territoire ○ Le tourisme avec un risque de diminution de l'activité touristique qui est une activité importante pour la région ○ La santé des habitants ○ La valeur immobilière des biens entraînant une dépréciation des biens • L'installation d'éoliennes de 200 mètres de haut à 500 mètres des premières habitations. Un périmètre plus large devrait être observé notamment au regard des recommandations de différentes institutions • Remise en question de la rentabilité et de la pertinence du projet aux regards des caractéristiques en vent du territoire • Les communes qui seront le plus impactées, notamment visuellement, par les éoliennes ne bénéficieront pas des retombées fiscales • ... • ... • ... • ... • ...

LES ALTERNATIVES AU PROJET

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture		Installation de centrales photovoltaïques au sol agrivoltaïques	
Intérêts	Limites	Intérêts	Limites
Unité de méthanisation		Augmentation des objectifs d'efficacité énergétique	
Intérêts	Limites	Intérêts	Limites
Relocalisation du projet		Redimensionnement du projet	
Intérêts	Limites	Intérêts	Limites
Non réalisation du projet		Autre alternative :	
Intérêts	Limites	Intérêts	Limites

Déroulé des échanges

Sujet 2 : Mesures d'accompagnement

Approfondir les mesures – Précisez les avantages, inconvénients, modalités de déploiement sur le territoire:

- Investissement participatif et gouvernance partagée
- Financement participatif
- Autoconsommation collective
- Soutien à des projets locaux au service de la transition énergétique
- Mesures pour soutenir ou financer la transition écologique des territoires

Possibilité de proposer d'autres mesures

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Investissement participatif et gouvernance partagée

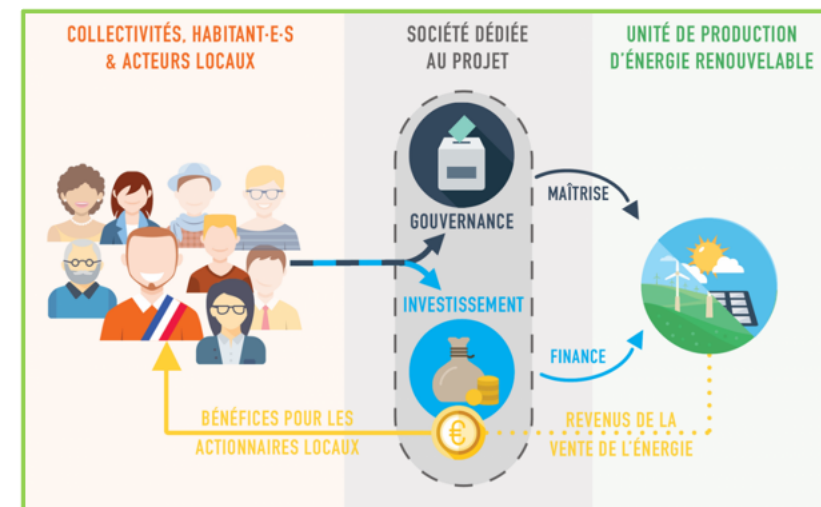
Définition

Des collectivités, des acteurs locaux ou des habitants (rassemblés en association), peuvent investir dans une société de projet d'énergie renouvelable en en devenant actionnaires

Ils participeront ainsi à la gestion de la société

L'investissement se fait via des « personnes morales »

Les bénéfices ou les pertes sont répartis entre les actionnaires



Source : énergie partagée

Exemple

Retours d'expériences sur des cas concrets mis en œuvre

PARC DE BÉGANNE (56)

- > Initié par un collectif de citoyens
- > 4 éoliennes de 8MW 18 000 MWh par an
- > 1000 habitant-e-s ont contribué au financement de ce projet de 12 millions d'euros
- > 18 000 MWh par an



Un projet initié par les citoyens qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs, des partenaires

Un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et des collectivités

Parc éolien de Montdidier (Somme)



Un projet initié par la collectivité, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants

Une centrale déjà en fonctionnement rachetée par des collectivités et/ou des citoyens

- > Porté par une régie locale communale
- > 4 éoliennes, 8MW, conso de 50% des foyers du territoire
- > Budget d'investissement : 11 millions
- > capital 100% public

Parc éolien de la Luzette (Lot)



- > Initié par le développeur Valorem
- > 7 éoliennes, 14 MW
- > soit la conso électrique hors chauffage de 40 000 personnes hors chauffage
- > SAS Ségala ENR composée de la coopérative Fermes de Figeac, deux communes et un collectif de 180 citoyens.
- > capital : SAS Ségala ENR 40 %, (2,3M d'€), Valorem 60 %

Parc éolien de la limouzinière (49)

- > initié par Valorem, 62% racheté par acteurs de l'ESS & Citoyens (Energie Partagée)
- > 3 éoliennes, 6,15MW
- > soit la consommation électrique (hors chauffage) de 7800 personnes
- > 1,3M d'€ pour le rachat (+ emprunt)
- > capital : 18% salariés de Valorem, 20% Valorem, 62% citoyens et autres acteurs ESS

Source : les Générateurs

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Financement participatif

Définition

La mise en place d'un système de financement participatif se fait à la libre initiative du porteur de projet.

C'est un mode de financement ouvert au grand public comme aux professionnels de l'investissement, qui apportent des fonds, via un organisme de financement participatif dédié, pour contribuer au financement d'un projet.

Il s'agit donc d'un investissement en vue de percevoir un retour sur investissement, selon les modalités (rendement, durée, etc.) définies pour chaque projet.

La campagne de financement participatif est généralement ouverte à tout acteur d'un territoire défini, souvent à l'échelle ces communautés de communes ou des départements.

Les riverain.e.s bénéficieront de taux préférentiels de rémunération du capital.

Le prêt s'étend généralement sur une période de 2 à 3 ans.

Exemple - Les parcs éoliens de Rives Charentaises et de Sud Vannier

Parc Eolien de Rives Charentaises

37,4 MW – Nouvelle Aquitaine

Taux de rémunération : 6,5% ou 7,5 %
pour habitants des CC du Civraisien en
Poitou, du Val de Charente et de
Charente Limousine
Durée: 3 ans

2023

5m€



Parc Eolien de Sud Vannier

23,4 MW – Grand-Est

Taux de rémunération : 6,5% ou 7,5 %
pour les habitants de Haute-Marne et
Haute-Saône
Durée: 3 ans

2024

4m€



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Autoconsommation collective

Définition

Chaque consommateur intégrant le dispositif d'autoconsommation collective bénéficie d'une part de la production d'électricité verte issue de l'installation de production d'électricité renouvelable.

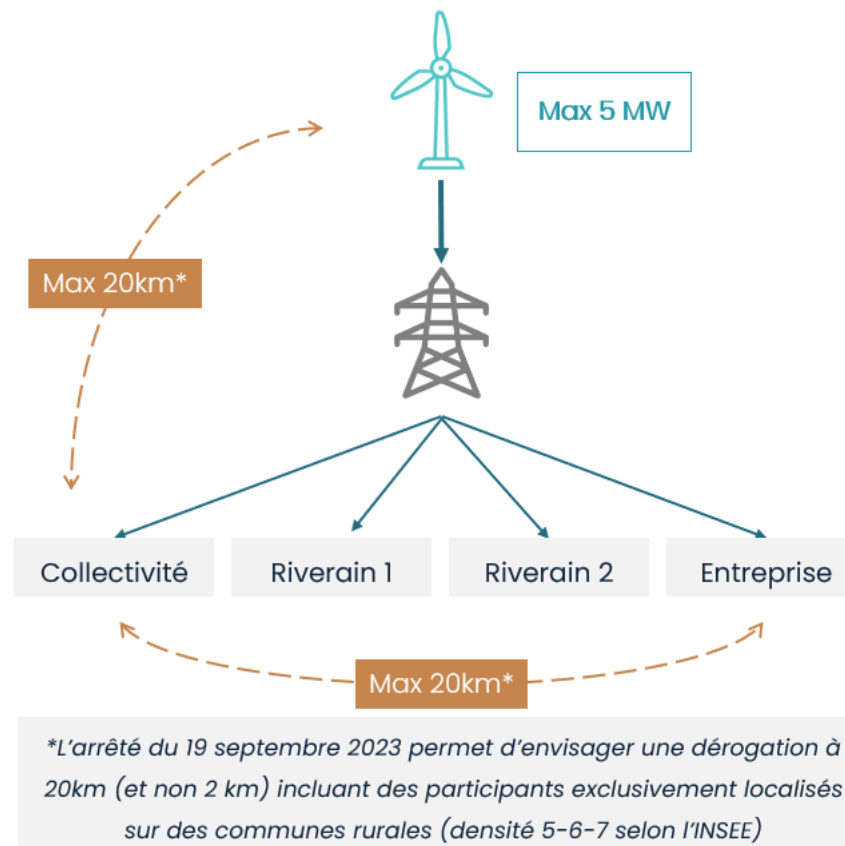
Cette part est déterminée par son profil de consommation au regard de celui de la production de l'installation et du nombre de consommateurs.

Le reste des besoins en électricité du consommateur est fourni et facturé par son fournisseur d'électricité.

Intérêt de l'autoconsommation collective

Dans ce schéma, l'électricité autoconsommée est :

- issue de la production du parc éolien via un schéma contractuel
- vendue à un tarif jusqu'à 50% inférieur au tarif réglementé (fourniture classique)



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Soutien à des projets locaux au service de la transition énergétique

Définition

Sous forme d'appel à projet ou de mécénat, soutien à des projets locaux en lien avec la transition énergétique.

Exemple – Rénovation de la salle communale de la commune du Bouchage (16)

Dans le cadre du projet éolien Rives Charentaises, construit en 2023 et comportant 2 éoliennes sur la commune du Bouchage (177 habitants), la société de projet a participé au financement (à hauteur de 40 000 €) de la rénovation intégrale (y compris énergétique) de la salle communale devenue salle culturelle avec des espaces modulables:

- espace d'exposition,
- zone bibliothèque / jeux,
- salle avec table et vidéoprojecteur.

Charente Libre
Samedi 28 juin 2025

LE BOUCHAGE

La commune vient d'inaugurer sa salle culturelle



Les élus coupent le ruban inaugural. CL

Déroulé des échanges

Sur quels sujets souhaitez-vous vous positionner ?

1^{er} tour : chaque table approfondit un sujet



40 mn

Table

**Opportunité du projet
Alternatives**

Table

**Mesures
d'accompagnement**

Déroulé des échanges

Tour 1 : 19h05 – 19h45

1^{er} tour : chaque table approfondit un sujet



40 mn

Table

**Opportunité du projet
Alternatives**

Table

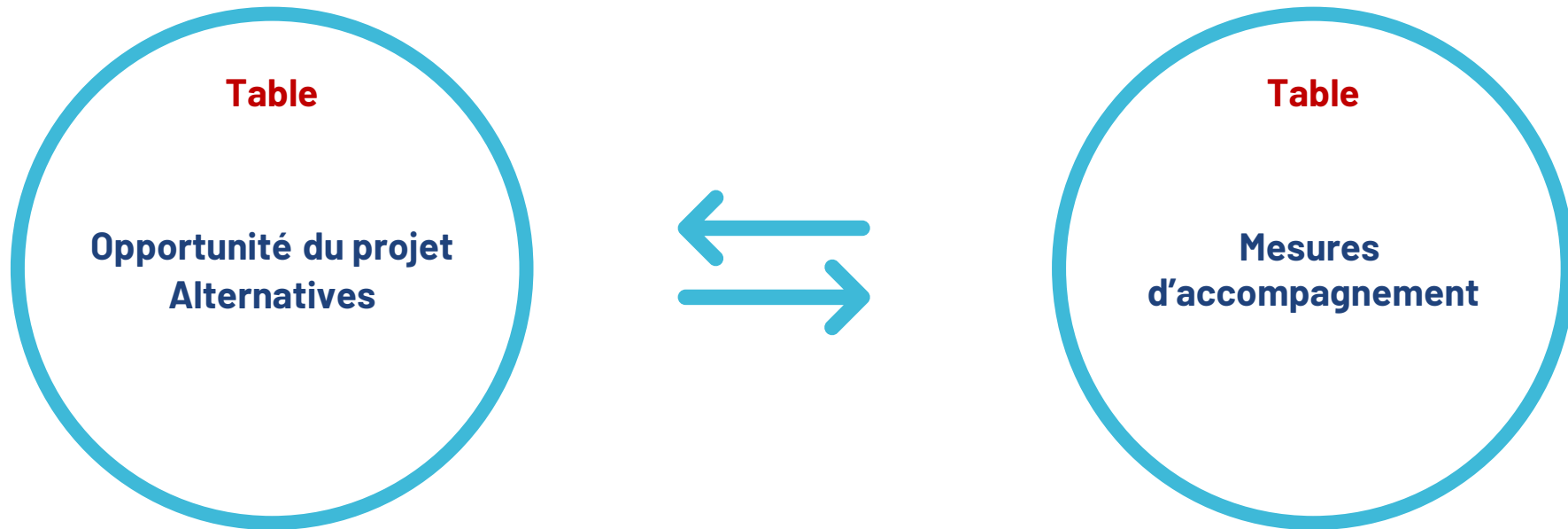
**Mesures
d'accompagnement**

Déroulé des échanges

Tour 2 : 19h50 – 19h25

2^{ème} tour : Rotation pour approfondir le 2nd sujet ou poursuivre sur le 1^{er} sujet

 **35 mn**



RESTITUTION

20h25-20h55



CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES



Le calendrier de la concertation



Mardi 21 octobre -18h30

Temps d'échange direct avec le
porteur de projet

VISIO CONFERENCE



Jeudi 30 octobre - 18h30

Réunion publique de clôture

MONTGAILLARD

Les autres dispositifs prévus



Un site internet pour s'informer :
<https://www.eolien-nord-toulousain.fr/>



Un registre numérique pour déposer une question ou un avis :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6627>



Un modèle de cahier d'acteurs pour déposer une contribution au nom d'une structure (association, institution...)



Proposition d'une intervention auprès des lycées Pierre Bourdieu (Fronton) et Victor Hugo (Gaillac) - Non confirmée.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION